



PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite ville

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par madame Marie-Christine Vézeau, Trésorière et Directrice du Service des finances, que le rôle de perception pour l'année 2022 est déposé à son bureau et les comptes de taxes seront postés en conformité avec l'article 503 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La perception des taxes sera effectuée aux dates, aux heures et des différentes façons suivantes :

1 ^{er} versement :	15 mars 2022
2 ^{ième} versement	16 mai 2022
3 ^{ième} versement :	15 juillet 2022
4 ^{ième} versement :	17 octobre 2022

Du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Par paiement direct (interac), service disponible au comptoir de l'Hôtel de Ville, par chèque ou aux comptoirs des Caisses populaires Desjardins ainsi que dans les institutions financières participantes.

Important :

Tout compte de taxes dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ est payable en 4 versements égaux.

Prenez note qu'il n'y a plus d'émission systématique de reçus.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 9^e jour du mois de février de l'an 2022.

La Trésorière et Directrice du Service des finances,


Madame Marie-Christine Vézeau, OMA